



Paris, le 8 août 2017.

N/Réf : ND/VB/CV

Madame la Ministre,

Je tiens à vous faire part d'une inquiétude croissante des maires et présidents d'intercommunalité ces dernières semaines concernant le dispositif des contrats aidés et notamment l'impossibilité de renouveler la plupart des contrats arrivant à échéance prochainement ou de recourir à ce dispositif pour de nouveaux recrutements.

Les contrats aidés sont des dispositifs anciens, utilisés très fréquemment par les collectivités locales et dotés d'un rôle d'amortisseur social non négligeable dans les territoires, qu'il s'agisse de la métropole ou des départements et territoires d'outre-mer. Alors que dans le secteur marchand l'embauche de contrats aidés répond davantage à des effets d'aubaine, leur utilisation dans le secteur non marchand permet, à court terme, de soutenir efficacement l'emploi pour des publics fragiles qui en sont très éloignés et qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles d'insertion (cf. étude de la DARES mars 2017).

En outre, ces dispositifs permettent l'embauche d'accompagnateurs scolaires, d'auxiliaires de vie pour des élèves en situation de handicap, d'aide à la restauration scolaire, de personnels complémentaires pour la gestion du temps périscolaire... qui sont autant d'emplois indispensables à la qualité du service public rendu et au maintien d'une cohésion sociale essentielle.

Un certain nombre de communes ou d'intercommunalités avaient anticipé depuis plusieurs semaines, voire plusieurs mois, le recrutement de CUI-CAE ou le renouvellement de ce type de contrat, afin de faire face aux besoins en personnel, en particulier pour l'organisation de la rentrée scolaire.

Madame Muriel PENICAUD  
Ministre du Travail  
127, rue de Grenelle  
75007 PARIS 07

*Copie à Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale*

Toutefois, elles n'ont été informées que très récemment par vos services déconcentrés, par Pôle-Emploi ou par les missions locales (tant pour les CUI-CAE que pour les emplois d'avenir) que ce type de contrats ne serait plus accordé et que les renouvellements de ces contrats seraient à prioriser selon des critères qui doivent être précisés par circulaire.

Cela pose des difficultés inextricables au niveau local, car les besoins en personnel sont avérés, les organisations des services publics (restauration, activités périscolaires...) sont validées et pour autant les collectivités ne sont pas en mesure de transformer budgétairement, dans des délais aussi courts, ces contrats aidés en CDD.

Par ailleurs, de nombreuses associations locales utilisent ce type de contrat afin de permettre d'offrir à la population des services, publics ou privés et la disparition de ces contrats amènera là encore de grandes difficultés locales.

Les élus locaux sont donc très inquiets quant aux impacts négatifs pour la gestion quotidienne des services publics, notamment le déroulement de la rentrée scolaire ainsi qu'à la situation économique des personnes impactées par ces refus de recrutements ou de renouvellements de contrats, dans un contexte de précarisation croissante d'une part de la population et de chômage élevé.

Je me permets de solliciter la bienveillance de vos services déconcentrés dans l'examen des demandes émanant des collectivités locales en matière de renouvellements ou de recrutements des contrats aidés en cours.

Mes services ne manqueront pas de transmettre tous les éléments d'information au responsable du département action territoriale de la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP), avec lequel ils s'entretiendront le 6 septembre 2017.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance de la mise en place d'un comité national stratégique de la clause sociale et vous fais part de notre souhait que l'AMF puisse être associée à ces travaux. La mise en place d'un tel comité est une grande avancée, car ces clauses sociales représentent des enjeux très forts en matière de lutte contre le chômage et les exclusions. Ainsi, les collectivités locales représentent un levier important pour favoriser la diffusion de cette pratique de l'achat public, d'autant que les élus sont très impliqués dans le domaine de l'emploi et de l'insertion.

La participation de l'AMF à ce comité est d'autant plus opportune que notre 100<sup>ème</sup> Congrès en novembre 2017 évoquera, lors d'un temps d'information, le sujet de l'achat public responsable et le recours aux clauses sociales.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à mes demandes, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes respectueux hommages.



André LAIGNEL  
Premier Vice-Président délégué